Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260618-040626DELIB4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 4 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le quatre juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, M Michel OLÉRON, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT ABSENT : M Pascal FRENDO

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à M Michel OLÉRON

Secrétaire de séance : M Michel OLÉRON

Délibération 4 — DEVIS SAUR

La commune a reçu deux devis de la SAUR pour réaliser des travaux.

Le premier concerne le terrain de football pour le renforcement du branchement existant en diamètre 33/40. Le forfait du branchement d'eau potable en diamètre 31/40 mm sur 6 mètres en RPC est de 1 766.65 € HT. il faut ajouter la fourniture et la pose d'un compteur DN 30 pour 252.38 € HT.

L'autre proposition est l'implantation d'un poteau incendie diamètre nominal 100 mm avec une protection béton au lieu dit « La Chesnais ». le montant des travaux s'élève à 3 423.00 € HT.

Les conseillers n'émettent aucune opposition aux deux devis présentés.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

M Michel OLÉRON
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 6 2026

MAIRIE DE BOURSEUL Côtes d'Armor